

TRANSACTION ANCIEN

Honoraires à la charge du vendeur sauf mention contraire demandée par le mandant

Prix net vendeur	Honoraires	Prix net vendeur	Honoraires
De 1 à 19 999€	3 000€ TTC	De 380 000 à 409 999€	13 000€ TTC
De 20 000 à 59 999€	4 000€ TTC	De 410 000 à 419 999€	13 500€ TTC
De 60 000 à 79 999€	5 500€ TTC	De 420 000 à 439 999€	14 500€ TTC
De 80 000 à 99 999€	6 500€ TTC	De 440 000 à 469 999€	15 500€ TTC
De 100 000 à 119 999€	7 000€ TTC	De 470 000 à 499 999€	16 500€ TTC
De 120 000 à 139 999€	7 200€ TTC	De 500 000 à 529 999€	18 000€ TTC
De 140 000 à 179 999€	7 500€ TTC	De 530 000 à 569 999€	19 500€ TTC
De 180 000 à 199 999€	8 000€ TTC	De 570 000 à 599 999€	21 000€ TTC
De 200 000 à 229 999€	8 500€ TTC	De 600 000 à 699 999€	23 000€ TTC
De 230 000 à 289 999€	9 000€ TTC	De 700 000 à 899 999€	26 000€ TTC
De 290 000 à 319 999€	10 000€ TTC	De 900 000 à 1 199 999€	32 000€ TTC
De 320 000 à 349 999€	11 000€ TTC	De 1 200 000 à 1 499 999€	36 000€ TTC
De 350 000 à 379 999€	12 000€ TTC	Plus de 1 500 000€	3.5% TTC

LOCATION DE LOGEMENT D'HABITATION

	Honoraires à la charge du bailleur	Honoraires à la charge du preneur
Négociation d'une mise en location d'un logement	5% TTC du loyer annuel à la charge exclusive du bailleur	0€
Visite du preneur et constitution de dossier	<ul style="list-style-type: none"> - Logements situés en zones très tendues : plafonnés à 12€ /m² de surface habitable - Logements situés en zones tendues : plafonnés à 10€ /m² de surface habitable - Logements situés en dehors des zones tendues et très tendues : plafonnés à 8€ /m² de surface habitable 	<ul style="list-style-type: none"> - Logements situés en zones très tendues : plafonnés à 12€ /m² de surface habitable - Logements situés en zones tendues : plafonnés à 10€ /m² de surface habitable - Logements situés en dehors des zones tendues et très tendues : plafonnés à 8€ /m² de surface habitable

LOCATION COMMERCE, BUREAUX

Honoraires à la charge du preneur

Loyer annuel TTC	Honoraires
De 1 à 30 000€	5 000€ TTC
De 30 001€ à 50 000€	7 500€ TTC
De 50 001€ à 100 000€	10 000€ TTC
Au-delà de 100 000€	8% TTC du loyer annuel (minimum 10 000€ TTC)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Honoraires à la charge du preneur

Prix net vendeur TTC	Honoraires
De 1 à 30 000€	5 000€ TTC
De 30 001€ à 50 000€	7 500€ TTC
De 50 001€ à 100 000€	10 000€ TTC
Au-delà de 100 000€	8% TTC du prix net vendeur (minimum 10 000€ TTC)

Nos honoraires sont payés directement par la personne prévue au mandat, contre remise d'une facture, et sont dus sans délai une fois l'opération constatée par acte authentique ou signature de bail. L'agent mandataire du Réseau national NAOS immobilier n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux. La rédaction du bail et l'état des lieux peuvent être établis par entre autres par avocats, huissiers, notaires, à la demande du propriétaire et ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors réglés par le demandeur directement.